



**HAL**  
open science

## “ Je dessent de françois ” : petite généalogie de la famille de Marc Michel Rey

Fabienne Vial-Bonacci

► **To cite this version:**

Fabienne Vial-Bonacci. “ Je dessent de françois ” : petite généalogie de la famille de Marc Michel Rey. 2020. hal-02475717

**HAL Id: hal-02475717**

**<https://hal.science/hal-02475717>**

Submitted on 12 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Je dessent de françois » : petite généalogie de la famille de Marc Michel Rey

Dans une lettre du 12 octobre 1773, Marc Michel Rey écrit au chevalier d'Éon<sup>1</sup> :

« Je dessent de françois, mais je ne suis pas né dans le royaume ».

Par cette brève évocation, le libraire mentionne l'origine française de ses parents, Isaac Rey et Marguerite Duseigneur tous deux réfugiés<sup>2</sup> protestants, originaires de la commune de Treschenu-Creyers dans le Diois<sup>3</sup> (Dauphiné).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le Dauphiné compte quelque 72.000 protestants répartis dans huit colloques d'importances inégales. Parmi eux, le Diois, au carrefour d'influences méridionales et alpines et au croisement d'axes de circulation, nord-sud par la vallée du Rhône et est-ouest par la vallée de la Drôme, héberge sur un territoire montagneux et rural 17.000 protestants. Cet espace est dominé par Die, cité romaine puis place épiscopale dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. La ville est passée à la Réforme en 1525, la paroisse a été créée en 1560 et un premier temple construit en 1590 dans le quartier de Saint May. La ville est également une place de sûreté protestante jusqu'en 1627. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'église reformée rassemble 4.000 personnes (95% de la population) autour de 3 pasteurs, ainsi qu'un collège et une académie créés en 1604 (et fermés en 1684). Un second temple, dont il ne reste aucun vestige, est bâti en 1612 et détruit en 1685, nous y reviendrons. Châtillon-en-Diois, deuxième ville en importance, abrite un temple plus petit mais très actif, construit en 1610 sur un terrain libéré par la démolition des remparts.

Le village de Treschenu (devenu Treschenu-Creyers par les regroupements de communes en 1972) d'où sont originaires les familles Rey-Duseigneur est situé à 14 km au nord-est de Châtillon-en-Diois et à 28 km à l'est de Die. Le toponyme fait référence aux « Trois chenaux », les trois ravins creusés par trois torrents de montagne : le Sareymond, le ruisseau de Combeau, et l'Archiane, tous réunis à Menée, centre géographique et névralgique de la petite commune<sup>4</sup>. Le village se compose des hameaux de Mensac, Bénévisse, les Nonnières, Menée et Archiane. Historiquement, la famille Rey habite le hameau de Bénévisse et la famille Duseigneur le hameau des Nonnières qui lui fait face et dont le nom est tiré de la présence au début du Moyen Âge d'une abbaye de moniales fondée dans le vallon de Combeau.

---

<sup>1</sup> Tonnerre, Médiathèque Ernest Coeurderoy, T.31.

<sup>2</sup> « On appelle absolument, Réfugiez, Les Calvinistes qui sont sortis de France à l'occasion de la révocation de l'Edit de Nantes. » *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1740, s.v.

<sup>3</sup> Je tiens à remercier très chaleureusement madame Debouverie (Cercle généalogique de la Drôme provençale) pour les précieuses recherches qu'elle a effectuées aux Archives de la Drôme.

<sup>4</sup> La commune compte 634 habitants en 1793 : voir à ce sujet [Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui](#) (École des hautes études en sciences sociales).



Les Nonnières au premier plan. En face, le hameau de Bénévisse.

Les archives conservées attestent que les deux familles sont liées depuis au moins deux générations et les mariages entre Rey et Duseigneur sont légion. En effet, Isaac Rey, père de Marc Michel, et qui va épouser Marguerite Duseigneur, est lui-même le fils de Louise Duseigneur et de Jean Rey. Les deux familles Rey – Duseigneur sont des « marchands » et les contrats passés auprès des notaires de Die attestent que des liens économiques viennent doubler les liens familiaux<sup>5</sup>. Ainsi, le 19 octobre 1684, un contrat de mariage est passé à Die entre Jean Rey et Salomon Duseigneur concernant le futur mariage de leurs enfants : Jean Rey et Louise Duseigneur, parents d'Isaac<sup>6</sup>:

« Jean Rey, fils de Jean, marchand habitant au lieu de Bénévisse, mandement de Treschenu, d'une part et Salomon Duseigneur, marchand habitant aux Nonnières de même mandement, ... trouvant le dit Sr Jean Rey le père le présent mariage agreable... »

Les deux familles sont toutes deux réformées et le contrat stipule un peu plus loin :

« ... ledit Rey le fils d'espouser en mariage ladite Louise Du Seigneur... à la forme de ceux de la R : P : R : [Religion Prétendue Réformée] de laquelle les parties font profession ».

La commune de Treschenu ne possédait pas de temples et les deux familles dépendaient probablement des temples de Châtillon ou de Die. Or, dès les années 1660, le gouvernement de Louis XIV entreprend de faire disparaître les temples protestants pourtant protégés par les édits, prenant pour prétexte qu'ils sont en contravention avec l'édit de Nantes. L'évêque de Die et de Valence, Monseigneur de Cosnac use de tout son pouvoir pour faire disparaître « les hérétiques » dans son diocèse. Il relate dans ses *Mémoires*<sup>7</sup> comment « Étant arrivé dans mon diocèse, je continuai d'agir contre les religionnaires qui s'étoient exposés à être châtiés par les

<sup>5</sup> Drôme, archives 2E 25789, p. 12 -15.

<sup>6</sup> Drôme, archives 2E 5245, p. 187. Jean est le fils de Jean Rey et de Catherine Chancel qui est décédée à cette date. Louise Duseigneur est la fille de Salomon Duseigneur, et de Bonne Joannin (ou Joanin).

<sup>7</sup> *Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit*, publ. par le comte J. de Cosnac, Paris, J. Renouard, 1852, t. II, p. 113-114.

contraventions faites aux édits et déclarations du roi, et je fus si heureux que, dans moins de deux ans, de quatre-vingts temples que j'avois dans les diocèses de Valence et de Die, il ne restoit qu'environ dix ou douze... ». Ainsi, pour le diocèse de Die, le Conseil d'État condamne le 6 septembre 1683 un premier temple à la destruction. Entre novembre et décembre 1683, 17 temples sont également condamnés dont celui de Menglon condamné par arrêt du Conseil d'État du 13 décembre 1683 tout comme celui de Châtillon condamné par le même arrêt et démoli en 1684 ou 1685. En 1684, 33 édifices sont condamnés en 7 mois alors que celui de Die disparaît en juillet 1685. En France, 400 temples sont condamnés avant la Révocation, les autres disparaissant à l'automne 1685<sup>8</sup>. Il est possible alors que la salle commune du village ou une maison particulière ait servi de temple (comme à Poët-Laval) pour célébrer le mariage des époux Rey-Duseigneur.

Peu à peu, l'Édit de Nantes se vide de son contenu et une série de décrets resserre l'étau des persécutions. Aux mesures religieuses s'ajoutent d'autres interdictions comme l'interdiction des mariages mixtes et l'accès à certaines fonctions ou emplois publics : greffier (1681), notaire, huissier, avocat aux finances (1682), libraire et imprimeur (9 juillet 1685). L'État prive peu à peu les protestants de toute liberté civile, professionnelle ou religieuse.

En octobre 1685, l'Édit de Fontainebleau, signé par Louis XIV, révoque l'Édit de Nantes et interdit le culte protestant. Les Rey et les Duseigneur sont contraints d'abjurer<sup>9</sup> comme tous les adultes de plus de quatorze ans - douze ans pour les filles - devenant de facto des *Nouveaux Convertis*<sup>10</sup>. L'Édit précise les mesures qui préviendront tout retour à l'ancienne doctrine : les temples sont rasés, les pasteurs ont quinze jours pour quitter la France, les frontières sont fermées au vu de l'hémorragie démographique et économique que la répression a suscitée. L'Édit de Fontainebleau, dans son article 8, oblige les protestants à faire baptiser et à élever les enfants dans la religion catholique.

C'est dans ce contexte de répression, que vont naître les 10 enfants du couple Jean Rey-Louise Duseigneur : François (21/09/1687-....) ; Catherine (2/5/1688-....) ; Isaac (1690 ?-14 mars 1765) ; Françoise (17/2/1694-....) ; Catherine (26/1/1696-....) ; Jean-Antoine (9 /3/1698-....) ; un enfant mort né le 15 juillet 1701 ; Pierre (11/11/1703-1768) ; Jean-François (10/01/1706-....) ; Marguerite (9/08/1708-....).

On note toutefois que si les Rey affichent un catholicisme de façade, ce n'est pas le cas des Duseigneur qui restent ouvertement protestants en refusant, par exemple de recevoir les derniers sacrements avant de mourir. Ainsi Louise Duseigneur (1662-1748), la mère d'Isaac Rey est dite « RPR enterrée hors l'église » lors de son décès le 19 mars 1748 à Châtillon-en-Diois et elle est inhumée en dehors du cimetière. En effet, un décret d'avril 1686 a promulgué qu'en cas de refus de l'extrême-onction, assimilé au crime de relaps, des peines frappent le cadavre, « traîné sur la claie et jeté à la voirie », et touchent les héritiers par confiscation de l'héritage.

Dès la promulgation de l'édit de Fontainebleau, une majorité de réformés entre en résistance passive et est obligée de vivre clandestinement sa foi au Désert. Une autre forme de résistance se dessine avec la fuite à l'étranger, rigoureusement interdite (article 9) mais pratiquée en masse malgré les condamnations très sévères, peine de galères pour les hommes, prisons pour les femmes et confiscation des biens.

---

<sup>8</sup> Dans son article, « Le Conseil d'État et les protestants de 1680 à 1685 », dans *Bibliothèque de l'École des chartes* ; 1972, n°130-1, p. 131-162, Pierre Blet analyse un mémoire remis au nonce du pape Innocent XI, Angelo Ranuzzi. Ce document établit la disparition de plus de 150 temples entre juin 1680 et juin 1685.

<sup>9</sup> Les conversions récompensées par des rétributions par Pellisson ne touchent dans le Diois que 3% des protestants.

<sup>10</sup> Les registres paroissiaux conservés aux Archives départementales de la Drôme n'ont pas gardé de traces des abjurations des deux familles Rey et Duseigneur.

## Sur les routes de l'exil

Dès les premières mesures contre les protestants et, plus encore, au moment des dragonnades, les réformés ont afflué aux frontières, cherchant à quitter la France. L'exode considérable jusqu'en 1688, s'atténue un peu pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, reprend après le traité de Ryswick (1697) avec un pic entre 1698 et 1701, ralentit avec la guerre mais reste important jusqu'à la mort de Louis XIV (1715).

Du fait de l'étalement de cet exode sur plus de 3 décennies, des mouvements de va-et-vient des migrants parfois même des retours<sup>11</sup>, les chiffres de cette émigration restent difficiles à quantifier. On estime cependant qu'entre 150.000 et 200.000 protestants quittent la France en vagues successives, soit entre un quart et un cinquième de la population réformée en France en 1685<sup>12</sup>. « Cette migration s'est déroulée dans des conditions non moins exceptionnelles : d'une part les lois françaises interdisant aux protestants l'émigration, mis à part le cas des pasteurs, d'autre part les pays protestants d'Europe se sont efforcés d'aider l'immigration des huguenots fugitifs. Ce contexte a contribué à sélectionner le profil des migrants et leurs motivations, leurs routes et leurs destinations.<sup>13</sup> »

Mais qu'en est-il d'Isaac ? pourquoi a-t-il pris le chemin de l'exil vers Genève ? Pourquoi y trouve-t-on sa trace en 1715 ?

Dans les faits, il semble qu'il soit le seul des 10 enfants du couple Jean Rey – Louise Duseigneur à avoir quitté le Diois, puisque les registres de mariage et de décès montrent que les autres enfants se sont mariés dans la région ou sont morts à Châtillon-en-Diois<sup>14</sup>. On peut s'étonner de la faible proportion des enfants Rey-Duseigneur à quitter le Diois. Cette tendance est toutefois corroborée par les données relevées pour l'ensemble du Diois. 10 % d'émigrés fin 1687 dans le diocèse de Die alors qu'ils atteignent 62 % à Gap. Il semble que les populations soient restées sur place, à l'abri, protégées par l'éloignement et le relief.

En ce qui concerne Isaac Rey, il est le troisième dans la fratrie et le second fils : cette place de fils cadet est importante pour comprendre son parcours. On peut supposer que dans ce milieu de marchands, c'est le fils aîné qui hérite de l'activité familiale et Isaac en tant que cadet, a peut-être souhaité ou eu l'opportunité d'exercer une activité commerciale en dehors de France. Il semble que des motivations économiques se soient ajoutées aux causes religieuses dans l'explication de cet exil. De plus, l'année 1709 fut particulièrement froide, ralentissant l'activité commerciale dans toute l'Europe. Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*<sup>15</sup> écrit : « Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. » Saint-Simon relate dans ses *Mémoires*<sup>16</sup> le même phénomène : « L'hiver, [...], avait été terrible, et tel, que de mémoire d'homme on ne se souvenait d'aucun qui en eût approché. Une gelée, qui dura près de deux mois de la même force, avait dès ses premiers jours rendu les rivières solides jusqu'à leur embouchure, et les bords de la mer capables de porter des charrettes qui y voituraient les plus grands fardeaux. Un faux dégel fondit les neiges qui avaient couvert

---

<sup>11</sup> On verra plus loin que le frère d'Isaac, Jean-Antoine est parti à Genève puis est rentré à Châtillon-en-Diois.

<sup>12</sup> Les chiffres de l'exil des protestants diffèrent d'un historien à l'autre. On peut cependant évaluer le nombre de réformés à 850 000 personnes en France au moment de la signature de l'Edit de Fontainebleau le 18 octobre 1685 (moins de 5% de la population du royaume résidant à 80% au sud de la Loire).

<sup>13</sup> J. Baubérot ; M. Carbonnier-Burkard, *Histoire des protestants, une minorité en France (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Ellipses, 2016, p. 191.

<sup>14</sup> Jean Antoine Rey époux d'Elisabeth Fauchet s'est littéralement volatilisé après son mariage à Châtillon-en-Diois. Il ne semble pas pourtant s'être installé à Genève.

<sup>15</sup> Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Paris, Armand Aubrée, 1829, t.1, p. 443.

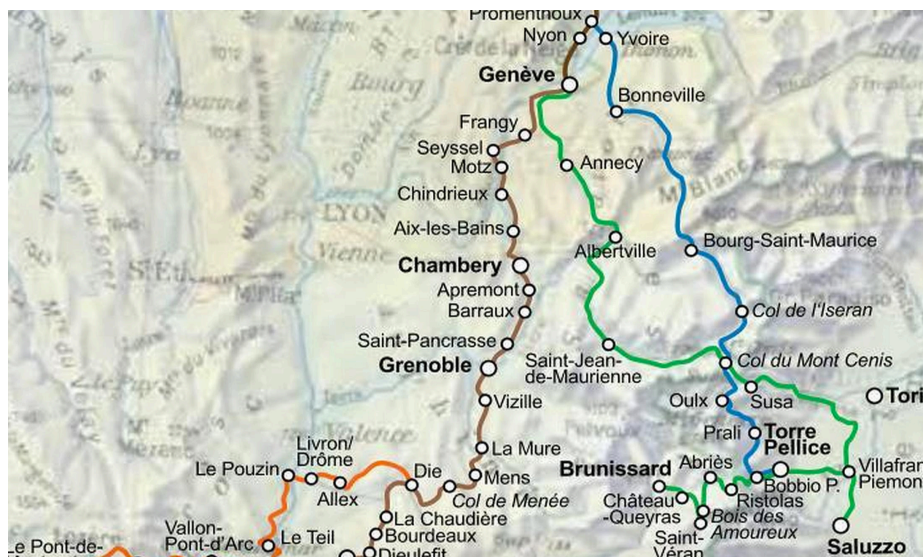
<sup>16</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, t.7, chap. 8 : [en ligne](#)

la terre pendant ce temps-là; il fut suivi d'un subit renouvellement de gelée aussi forte que la précédente, trois autres semaines durant. [...] . Cette seconde gelée perdit tout. Les arbres fruitiers périrent, il ne resta plus ni noyers, ni oliviers, ni pommiers, ni vignes, à si peu près que ce n'est pas la peine d'en parler. Les autres arbres moururent en très grand nombre, les jardins périrent et tous les grains dans la terre. » On peut supposer que cette situation vint s'ajouter aux difficultés causées par la crise économique générée par neuf années de guerre de Succession d'Espagne et entraîna un exil massif.

## Sur la route

Isaac est représentatif de la sociologie du migrant réformé : comme la grande majorité des migrants, c'est un homme jeune – il a une vingtaine d'années dans les années 1710 – qui part en éclaireur épaulé par les autres personnes parties avant lui. Il voyage seul ou par petit groupe sur les 280 km du trajet qui le mène des Nonnières par le col de Menée à Genève.

Isaac voyage à pieds par la route, à couvert certainement, marchant de nuit, malgré les sanctions très sévères qui touchent les fugitifs (article 9). Les passeurs, qui mêlent réelle motivation confessionnelle et appât du gain, prennent le risque des galères ou de la pendaison. Le site [Sur les pas des Huguenots et des Vaudois](#) retrace l'itinéraire européen de l'exil des huguenots et des Vaudois et permet de se rendre compte du chemin emprunté par les réfugiés. Une vingtaine d'étapes souvent à fort dénivelé mène sur un trajet de plus de 280 km, du col de la Menée – situé sur les communes Treschenu-Creyers et de Percy (Isère) – à Genève, point d'entrée en Suisse. La tradition orale réfère encore actuellement le col de Menée comme un symbole de l'exil. Claire Reverchon et Pierre Gaudin écrivent ainsi : « Le lieu sur lequel se cristallise la mémoire du « départ » est le col de Menée : 'Le Col de Menée est l'ultime chemin Diois, après, bien après, c'est l'inconnu [ . . . ] On montait tout le temps pour arriver là, et puis on passait le col, puis après, ... on voyait la Suisse[...]'. ... le toponyme lui-même devient porteur de sens. 'Menée, ça veut dire minuit en patois', nous explique-t-on, 'Alors ils passaient à minuit, ils arrivaient là-haut c'était peu après minuit'<sup>17</sup>. »



Les étapes du col de Menée à Genève ©Sur les pas des Huguenots et des Vaudois

<sup>17</sup> P. Gaudin, C. Reverchon, « Le Sens du tragique dans la mémoire historique. Protestants et républicains dans la Drôme », dans *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 1986, n°2-4, p. 97-113. Le toponyme de Menée est bien sûr, antérieur aux émigrations protestantes. Voir J. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, Paris, Imp. Nat., 1881.

Les migrants sont, en outre, dans leur grande majorité des artisans et des commerçants même si la plupart sont des citadins. Une fois installés, ces hommes se marient ou font venir leur épouse et leurs enfants. Le regroupement fonctionne donc au niveau du noyau familial mais surtout aussi pour la famille élargie. Isaac va suivre ce même parcours.

## L'installation à Genève

Dès 1680, les pays protestants coalisés pour la plupart contre les visées expansionnistes de Louis XIV, se déclarent prêts à accueillir les réfugiés français. Les Provinces Unies offrent un abri à quelque 50.000 à 70.000 réfugiés grâce à la protection de Guillaume d'Orange, l'Angleterre devient une terre de refuge pour 40.000 à 50.000 personnes. Le Brandebourg prussien marqué par les séquelles démographiques de la guerre de trente ans accueille environ 25.000 réfugiés. La Suisse joue un rôle particulier puisqu'elle sert de lieu de passage entre la France, les Provinces Unies, l'Allemagne et même l'Angleterre. Entre 1680 et 1700, 30.000 à 60.000 réfugiés y trouvent du secours. Seule une très petite partie, 6.000 à 20.000 personnes s'y installera définitivement, dans le pays de Vaud essentiellement.

L'accueil en Suisse est mitigé même si la création des Bourses françaises aide à l'installation des réfugiés. Ainsi, en 1697 à Genève, les bourgeois menacent d'interdire aux réfugiés de tenir boutique. Les réfugiés qui disposent d'assez de biens pour survivre sans aide ou qui exercent un métier en adéquation avec le marché du travail sont favorisés.

La statistique de cet exil peut être étudiée par les sources conservées par les pays d'accueil. À Genève, entre 1680 et 1689, 30.000 réfugiés sont secourus, avec une affluence très grande les mois d'été. 1687, 1688, 1689 sont des années d'affluence record. De 1690 à 1695, le passage diminue pour regimber de 1696 à 1699, lorsque le traité de Ryswik (1697) aura anéanti les derniers espoirs d'un rétablissement du protestantisme en France. On constate un pic en 1709 et il est très probable qu'Isaac ait voyagé dans les années 1709-1710. À Genève, où se réfugient Isaac Rey et Marguerite Duseigneur, les bourses françaises enregistrent ceux qui passent, leur provenance, leur destination<sup>18</sup>. Des listes sont créées afin de contrôler ces réfugiés, listes qui établissent un véritable recensement sauvegardant ainsi l'identité de toute une population. Le *Livre des Habitans de Genève*, livre d'inscription des nouveaux arrivants, mentionne le 1<sup>er</sup> novembre 1715 la réception d'Isaac Rey<sup>19</sup> comme Habitant de la ville de Genève. Le terme d'Habitant recouvre à Genève un état de droit. Personne ne peut, en effet, demeurer en ville durablement sans Lettre d'Habitation. Ce statut légal d'Habitant définit les droits « d'un étranger qui a obtenu l'autorisation de demeurer dans la cité, d'y acquérir des biens, d'y travailler, de s'y marier, moyennant une caution versée à l'Hôpital au cas où il viendrait à tomber à la charge de l'assistance publique.<sup>20</sup> » Ce droit à un établissement de longue durée débouche pour Isaac Rey sur l'acquisition d'un droit de communauté et de naturalisation lui permettant de travailler, de se marier, de s'établir durablement.

Isaac y déclare également sa profession d'« emballer », métier qu'il exercera sa vie durant et qui est mentionné dans plusieurs actes dont son testament. On note que la branche commerciale occupe 8,1 % des réfugiés, alors que le secteur artisanal lié au textile totalise 9% des émigrés. Cependant, le dépouillement des secours matériels comme la très riche [Base de données du](#)

---

<sup>18</sup> J.C. Auquier, *Liste des réfugiés assistés à la bourse de Genève de 1680 à 1710*, MS 1511-2, Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, s.d.

<sup>19</sup> « 2223. Rey Isaac, ([fils de] Jean) ; Treschenu, Dauphiné; emballer. » ; Genève, AEG, reg. 2, f° 155 (1.11.1715, RC) cité dans le *Livre des habitants de Genève*, 1684-1792, éd. par A. Perrenoud et G. Perret, Genève, Paris, Droz, Champion, 1985. p.118.

<sup>20</sup> *Livre des Habitants de Genève, op. cit.*, p. 11.

[refuge Huguenot](#)<sup>21</sup> ou la *Liste des réfugiés assistés à la Bourse de Genève*<sup>22</sup> (assistance qui permet de faire face à des problèmes comme la maladie, ou en période d'hiver) exclut, de fait, les réfugiés qui n'ont pas eu recours à la charité. De même, le *Livre des habitants de Genève*, présente l'inconvénient d'ignorer systématiquement les femmes et les enfants, la qualité d'Habitant ne s'appliquant qu'aux hommes adultes. Ainsi Marguerite Duseigneur (1686?-1756), épouse d'Isaac Rey née aux Nonnières (commune de Treschenu) et réfugiée à Genève avant son mariage n'est mentionnée nulle part. Enfin, ces archives ne permettent pas de dénombrer le nombre de réfugiés économiques qui souhaitent améliorer leur situation. La réalité est plus mouvante et composite que les chiffres. On constate, en effet, un reflux de certains réfugiés : échecs de tentatives d'installation, retour pour aller chercher des personnes restées en arrière. « Les nombreux déplacements effectués par certains réfugiés, groupes ou individus, compliquent l'appréhension du phénomène en ce sens qu'ils contredisent le mouvement général de progression de la migration entre le point de départ en France et le point d'arrivée dans les pays d'accueil »<sup>23</sup>.

Cependant on peut tirer du dépouillement de ces sources de grandes lignes directrices : la majorité des réfugiés proviennent du sud de la Loire avec une prédominance du Dauphiné. Les couples sont très minoritaires. Les hommes sont en nombre supérieur et voyagent sans leur épouse. Le *Livre des habitants de Genève* montre que le département de la Drôme totalise à lui seul 20% de l'apport français à Genève : 728 noms sont répertoriés dont celui d'Isaac Rey. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées mais on peut relever l'importance du secteur artisanal et marchand. En effet, une certaine aisance financière est requise pour voyager ; le voyage très risqué coûte cher.

Isaac Rey s'installe donc à Genève, aidé certainement par le réseau des familles Rey, Duseigneur et Galland avec lesquelles il est lié. À la date du 1<sup>er</sup> novembre 1715, il est reçu Habitant de la ville de Genève. Le 23 novembre de cette même année, il épouse Marguerite Duseigneur à l'Église protestante principale Saint-Pierre à Genève<sup>24</sup>. Le mariage est célébré par le pasteur Jean Rocca. De ce mariage naissent 6 enfants : Jean Alexandre (19 octobre 1716- 22 juin 1739<sup>25</sup>) ; Marc Michel (5 mai 1720- 8 Juin 1780) ; Louise (6 novembre 1722- 6 mars 1723) ; Jeanne Marie (15 septembre 1724- 17 janvier 1752) ; et les jumeaux Jacob et Jean Elie (30 octobre ou décembre 1725) Jacob est mort le 30 décembre 1725.

Isaac Rey trouve du travail chez Marc Michel Bousquet (29 novembre 1696 à Grancy – 11 décembre 1762 à Lausanne), célèbre éditeur de Genève puis de Lausanne. Bousquet est le fils de Jean, réfugié originaire de Ferrières en Languedoc, maître d'école à Grancy et d'Anne Bonnenc<sup>26</sup>. Les archives nous apprennent que Bousquet a appris son métier de « marchand » chez un marchand chapelier. Bousquet, âgé de 11 ans, demeurant à Commugny (canton de Vaud) est en effet placé pour 6 ans par sa mère Anne Bonnenc en apprentissage chez le

---

<sup>21</sup> La base de données rassemble des informations sur les huguenots et les vaudois fugitifs en provenance du royaume de France et du duché de Savoie. Elle dépouille les registres paroissiaux, des documents de la régie des biens des fugitifs, des registres d'assistance, des recensements d'Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse.

<sup>22</sup> J.C. Auquier, *op. cit.*

<sup>23</sup> M.-J. Ducommun, D. Quadroni, *Le Refuge protestant dans le pays de Vaud : fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> s, aspect d'une migration*, Genève, Droz, 1991, p. 24.

<sup>24</sup> Genève, AEG, E.C., rép. 2.6, f. 339 et 156 et E.C, rép. 2.5, f. 171 et 79. Isaac y est déclaré comme le fils de Jean, Marguerite, fille de Pierre, originaire de Truchesnu en Dauphiné.

<sup>25</sup> Société genevoise de généalogie : base de données des décès en ville de Genève (BDDG) (1685-1844) qui mentionne la date de décès de Jean Alexandre, de Louise, de Jacob.

<sup>26</sup> Pour une biographie de Marc Michel Bousquet, on peut consulter, [Dictionnaire historique de la Suisse](#) (DHS) et [Lumières de Lausanne](#), et S. Corsini (dir.), *Le livre à Lausanne, cinq siècles d'édition et d'imprimerie*, Lausanne, Payot, 1993, p. 50-53.



marchand chapelier Jean-François Chaix<sup>27</sup> le 9 avril 1707<sup>28</sup>. Il devient Bourgeois de Genève le 14 janvier 1724<sup>29</sup> et à la fin du même mois il épouse Marie-Elisabeth Grelet. Nous ignorons comment Bousquet est passé de la vente de chapeaux à la librairie, mais il devient libraire-imprimeur à Genève, en s'associant avec Pierre Gosse et Jean-Antoine Pellissari en 1724 (Marc-Michel Bousquet et Cie dès 1728), puis il exerce à Lausanne à partir de 1736. Isaac Rey entre chez Bousquet comme « emballer ». Le lien entre Isaac Rey et Marc Michel Bousquet est solide puisque Marc Michel Bousquet devient le parrain de Marc Michel Rey<sup>30</sup>. Le 21 juillet 1733, Isaac Rey place – par l'entremise de Marc Michel Bousquet – son fils Marc Michel, en apprentissage pour 5 ans chez le libraire Philippe Henri Hutter de Stuttgart et qui va s'établir à Francfort sur le Main<sup>31</sup>. Marc Michel Rey effectue son apprentissage entre 1733 et 1738 puis poursuit sa formation chez Marc Michel Bousquet<sup>32</sup>, très certainement à Lausanne, où il est cité en tant que témoin dans un acte passé par Bousquet devant un notaire de Lausanne le 24 janvier 1743<sup>33</sup>. En 1744, Marc Michel Rey signe pour Bousquet dans le livre de change du libraire Lutchman<sup>34</sup>. En 1746, il s'installe à Amsterdam grâce à l'appui de Bousquet, devient citoyen de la ville d'Amsterdam le 14 janvier 1746 puis est reçu à la guilde des libraires le 31 janvier de cette même année. Il épouse à Amsterdam le 24 avril 1747, la fille d'un autre libraire célèbre, réfugié lui aussi, Jean-Frédéric Bernard.

Mais revenons à Isaac Rey à Genève. Quelques actes passés devant les notaires nous permettent de suivre la famille Rey-Duseigneur. Le 5 mai 1727, Isaac Rey met son frère cadet Jean-Antoine (né en 1698) en apprentissage pour 18 mois chez un maître fabricant de bas<sup>35</sup>, Antoine Galland<sup>36</sup>. L'anecdote est intéressante car elle met en relief l'importance du réseau familial dans l'organisation du refuge : Antoine Galland, est le fils de Jean et d'Anne Chancel mariés le 31 mai 1690 aux Nonnières (commune de Treschenu), réfugié lui aussi à Genève.

D'autre part, le contrat de mariage de Pierre Rey (frère d'Isaac) et de Jeanne Galland<sup>37</sup> (sœur d'Antoine) passé le 9 août 1728 chez Maître Blanc à Châtillon-en-Diois mentionne :

« ... Jour d'huy, neufvième jour du mois d'aoust après midy mil sept cent vingt huit a esté present honnête Pierre Rey fils naturel et legitime de Jean et de Louise Duseigneur du lieu de Benevize paroisse des Nonnières en Treschenu lequel assisté dudit Jean Rey son père et d'Izaak Rey son frère a promis et juré de prendre pour epouse Jeanne Galland, fille naturelle et legitime de feu Jean... et de Anne Chancel... [en présence de ] l'honnête Antoine Galland son frère... heritier de feu Jean son père ».

Pierre Rey, frère cadet (né en 1703) d'Isaac et de Jean-Antoine, devient par son mariage avec Jeanne Galland (née le 26/4/1698), le beau-frère d'Antoine Galland maître fabricant de bas à

---

<sup>27</sup> Jean-François Chaix est brièvement cité dans l'ouvrage *Pierre Fatio et la crise de 1707*, de Olivier Fatio, Nicole Fatio, Labor et Fides, 2007, p.116.

<sup>28</sup> Genève, AEG, Notaire Marc Fornet 4 (AA Combles épi P-3). Le pasteur Antoine Maurice (22.9.1677 à Eyguières (Provence) -13.8.1756 à Genève) sert de caution à l'apprenti ; sur Antoine Maurice voir [Dictionnaire Historique de la Suisse](#) (DHS).

<sup>29</sup> *Livre des habitants de Genève, op. cit.*, vol. 2, p.143, réf. 2825 sous le nom « Bousquet » : « A Genève depuis 1709. »

<sup>30</sup> Genève, AEG, E.C. Madeleine, n°11. Né le 5 mai 1720, Marc Michel Rey, présenté par son parrain Marc Michel Bousquet, est baptisé le 7 mai par le pasteur Pierre Pinault.

<sup>31</sup> Genève, AEG, notaire Marc Fornet 55, f.36 (AA Combles épi P.3).

<sup>32</sup> Une archive conservée à la BVBBB mentionne que selon le témoignage de Bousquet, Rey a effectué son apprentissage de libraire durant 8 ans : Amsterdam, BVBBB, PA366 (65), f°180.

<sup>33</sup> Lausanne, ACV, notaire Abraham Courlat, Dg60/4, p.244-246.

<sup>34</sup> Amsterdam, UvA, Bijzondere Collecties, Archief Luchtmans, 15 juin 1744, vol.1, p. 14-15.

<sup>35</sup> Les réfugiés ont joué un rôle important dans le démarrage de l'industrie des bas à Genève.

<sup>36</sup> Genève, AEG, notaire Marc Fornet, 42, f°232 r°.

<sup>37</sup> Drôme, archives : 2 E 126 : 25 mai 1728 – 22 février 1731 – vue 34 à 36.

Genève, celui-là même chez qui Jean-Antoine a effectué son apprentissage. Le marié est assisté de son frère Isaac, ce qui laisse penser que ce dernier retournait dans sa famille à Benevise malgré la crainte d'être capturé et envoyé aux galères comme fugitif. En dernière page, les cinq signent : Jean (le père), Louise Duseigneur (la mère), Pierre (le marié) et Isaac [Izaak], Antoine Galland (le beau-frère de Pierre et fabricant de bas à Genève).

25

De la célébration du mariage légitime  
 moisi après leur mort pendant que par l'employ  
 de... cinq cent livres ledit Rey s'est tenu  
 à aucun d. Ainsi le Notaire soussigné l'ont redonné  
 Parties l'ont par promettent l'observance d'une  
 respectivement de tout d'après dont le Notaire soussigné  
 obligant soussigné à reconnaissance requise  
 fait se public au Châtea d'and la maison  
 de... par M. Jean Joseph Chamblé prêtre  
 Prêtre Curé de... Michel Duseigneur  
 Bourgeois de... amicalement de...  
 Claude Armand Hugon grand habit. and. Chate  
 Termé de... le... par...  
 Le 18 aout 1728 par le Notaire Antoine Galland l'el...  
 Digne...  
 Chamblé P Rey Rey A Galland  
 Duseigneur  
 An...  
 DROME ARCHIVES

Signature de Pierre Rey, Jean Rey, Isaac Rey, Antoine Galland, Louise Duseigneur ©Archives de la Drôme, 2 E 126, f.36.

Les frontières semblent bien moins étanches que l'on pourrait le penser. Pour preuve, Jean-Antoine qui avait fait son apprentissage à Genève revient se marier à Châtillon-en-Diois avec Elisabeth Faucher en 1731. On voit, par l'exemple des familles Rey, Duseigneur, Galland, l'extrême imbrication et la solidarité des membres de la communauté qui proviennent de la même région et partagent des valeurs communes, culturelles et linguistiques. Les historiens de

la question n'hésitent pas à employer le terme de *diaspora* pour caractériser la migration des protestants après l'Édit de Fontainebleau. Ainsi dans leur ouvrage sur l'*Histoire des protestants*<sup>38</sup>, M. Carbonnier-Burckard et J. Baubérot écrivent : « ... la migration des protestants français post-révocationnaire présente les traits d'une « diaspora » selon le modèle construit par les géographes et les sociologues des migrations : une population dispersée sous la contrainte ; s'intégrant dans des pays d'accueil, tout en préservant une conscience identitaire, liée à son histoire et à la mémoire du territoire d'origine ; conservant de multiples liens entre les migrants et le territoire d'origine. »

Autre trace ténue de la vie d'Isaac Rey à Genève, le 27 avril 1718, Isaac « emballer » sert de témoin à la demande de Jacques et Etienne Jaquet, frères marchands associés à Genève pour l'ouverture d'un tonneau contenant de 1705 « dailles » « toutes rouillées un peu plus les unes que les autres »<sup>39</sup>. Le 12 mars 1734, Jean et son frère Antoine Duseigneur, maître chapelier servent de caution à Isaac Rey (Jean Antoine Rilliet notaire)<sup>40</sup>. On constate qu'Isaac est toujours entouré de la famille de son épouse et qu'il fréquente le même milieu socio-économique d'artisans et de petits commerçants. Enfin, les Archives de Genève conservent les testaments de Marguerite Duseigneur et d'Isaac Rey.

Marguerite Duseigneur, née aux Nonnières (commune de Treschenu) vers 1686, est décédée le 7 août 1756<sup>41</sup> à Genève. Son testament a été établi le 5 mai 1747<sup>42</sup> devant le notaire Gaspard Reclan à Genève et enregistré le 16 août 1756<sup>43</sup>. On apprend par ce document que Marguerite ne sait pas écrire (elle ne signe pas son testament). Elle lègue 1 écu blanc à l'Hopital général de la ville et la même somme à la Bourse française, 2 écus blancs à sa filleule Marguerite, fille d'Antoine Duseigneur, 3 écus blancs à Isaac Duseigneur, son filleul. Elle donne la jouissance de ses biens à « son cher mari », Isaac Rey. À la mort d'Isaac, « laditte testatrice, sans préjudice de la jouissance donnée à son dit mari, a fait et institué pour son héritier seul et universel... Marc Michel Rey, son très cher fils, demeurant en Hollande... pour prendre possession dudit heritage... ». Jeanne Marie Rey, fille de Marguerite et Isaac Rey qui a « reçu lors de son mariage la somme de mille Livres pour son mariage » [avec Henri Brun], Outre tout ce qu'elle [Marguerite Duseigneur] avoit fourny et payé pour elle pour lui faire apprendre une profession, elle lui donne encor la somme de dix ecus blancs... ».

Isaac Rey est décédé 9 ans après sa femme, le 14 mars 1765 à 4h du matin de caducité (c'est-à-dire de vieillesse), derrière le Rhône, près du Molard<sup>44</sup>. Le Molard ou la place du Molard où accostent directement les bateaux venant du lac, était traditionnellement le centre économique de la ville de Genève avec des halles, de nombreux artisans et des imprimeurs dont l'imprimerie Cramer et Barillet qui se trouvait à l'angle de la rue du Marché.

---

<sup>38</sup> J. Baubérot ; M. Carbonnier-Burkard, *op.cit.*, p. 201.

<sup>39</sup> AEG, Notaire Louis Pasteur (II) 29, folio 258 (AA Combles épi R-2).

<sup>40</sup> AEG, Notaire Jean Antoine Rilliet 9, folio 116 (AA Combles épi S-1). La famille Rilliet est une très ancienne famille genevoise. C'est Jean Robert Rilliet, fils de Gabriel Rilliet (1690-1729), lui-même 8<sup>e</sup> et dernier fils du syndic Robert, qui signe au bas de la Déclaration en faveur de Thérèse Le Vasseur ([16 avril 1762](#)) et qui sera chargé, avec Jean Texier et Elie Angély de la succession de Marc Michel Rey. Sur la généalogie des Rilliet voir, Jacques Augustins Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, Genève* ; Paris, 1829, s.v. Jean-Antoine Rilliet installé dans un haut-banc – sorte de petites échoppes couvertes – autour de la Place du Molard est à partir de janvier 1711, à la fois notaire et procureur. Voir à son sujet, l'ouvrage de B. Roth-Lochner, *De la banche à l'étude : le notariat genevois sous l'Ancien régime*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1995, p. 300, 342, 509, 723.

<sup>41</sup> AEG, E.C. rép. 3.9, p. 104.

<sup>42</sup> AEG, juridiction civile E 30, p. 488.

<sup>43</sup> AEG, Notaire Gaspard Reclan, 18, folio 163-165 (AA Combles épi R-7).

<sup>44</sup> Genève, AEG, décès, EC (1761-1765), p.230.



"Vue de la place du Molard en 1794. Aquarelle. Dessiné d'après nature par C. G. Geissler, Genève, 1794"©BGE

Le 30 septembre 1765, comparaissent à Genève, Louis Delorme, avocat et notaire à Genève et agissant comme « fondé de procuration » de Thierry de Marolles représentant Marc Michel Rey à Amsterdam, et Henri Brun représentant ses enfants mineurs<sup>45</sup>. Jeanne Marie, sœur de Marc Michel et qui a épousé le 9 mars 1744 Henri Brun<sup>46</sup> marchand tanneur, bourgeois de Corsier et assesseur du consistoire en 1745, est décédée à cette date<sup>47</sup>. Le couple a eu trois enfants : Pierre Isaac (baptisé le 14 novembre 1745)<sup>48</sup>, Agathe (baptisée le 26 janvier 1749)<sup>49</sup>, Marie Marguerite (baptisée le 11 novembre 1751)<sup>50</sup>. Isaac Rey a fait un testament le 4 novembre 1761 devant le notaire Binet à Genève dans lequel il lègue la moitié de ses biens à M.M. Rey et l'autre moitié aux enfants Brun, testament que récuse Marc Michel Rey : « Difficultés et procès auroient pû naitre entr'eux [MM Rey et Henri Brun] au sujet du testament d'Isaac Rey, en ce que le dit procureur Delorme prétendoit que lorsque le dit testament a été fait, Isaac Rey fort avancé en âge, étoit déjà tombé dans un état de caducité et de foiblesse d'esprit qui le rendoit incapable de tester et qui a donné lieu en l'année mil sept cent soixante trois à une interdiction judiciaire et à lui faire établir un curateur, en sorte que le dit testament ne devoit pas être considéré comme valable et qu'il faudroit s'en tenir à celui qu'Isaac Rey avoit fait en pleine santé et liberté d'esprit plusieurs années auparavant, par lequel il avoit institué Marc Michel Rey son fils pour son héritier universel et fait un legs particulier aux enfans Bruns... Delorme suivant les intentions du Sr Marc Michel Rey, aiant à cœur ainsi que le Sr Henri Brun de terminer et

<sup>45</sup> Genève, AEG, notaire Charles Gabriel Flournois, XIV 502-506.

<sup>46</sup> Genève, AEG, EC, BM2 mariage à Corsier et à Genève au Temple neuf le 9 mars 1744 par le pasteur Ph. Archimbold. Henri Brun est le fils de feu Barthelémy (natif de la Baume en Dauphiné).

<sup>47</sup> Corsier, Décès, ACV E6 34/3, p. 53 : Jeanne Marie Brun meurt le 18 janvier 1752 au Corsier.

<sup>48</sup> Corsier, ACV E6 34/4, p. 49 : parrain Isaac Rey et Pierre Prades ; marraine Marguerite Rey et Louise Aget, femme de Pierre Prades.

<sup>49</sup> Corsier, ACV E6 34/4, p.63.

<sup>50</sup> Corsier, ACV E6 34/4, p. 74.

prévenir les susdites difficultés et toutes autres au sujet de l'hoirie d'Isaac Rey et d'entretenir l'union et l'affection entre si proches parens » ont décidé de respecter les termes du dernier testament et de partager l'héritage en deux parts égales . Les enfants Brun gardent le bénéfice des 1000 Livres argent courant reçus par leur mère décédée. Antoine Galland « fabricant de bas » est couché également sur le testament d'Isaac Rey « en marque de reconnaissance de la part des héritiers d'Isaac Rey de ses soins, peines et offices pour la personne et les affaires dudit Isaac Rey ». Le testament mentionne Jean Duseigneur auquel Isaac Rey a prêté 1000 livres (et dont Marc Michel et se porte garant), Jean Antoine Galland qui a une créance de 300 livres, Guillaume Duseigneur qui a hébergé Isaac à la fin de sa vie. On apprend également qu'une veuve Carle a été au service d'Isaac de 1756 date de la mort de Marguerite, jusqu'à son propre décès. Isaac laisse un peu d'argent à la bourse française et à l'Hôpital. Le montant de la succession s'élève à 6323 Livres, ce qui montre que le couple Rey-Duseigneur n'était pas dans le besoin.

Le trajet d'Isaac Rey, simple « emballeur » originaire du Diois, protestant réfugié installé à Genève dans les années 1710 grâce au réseau familial qui a précédé son installation, est emblématique de celui de ces hommes et ces femmes marchands ou artisans contraints à l'exil après l'Édit de Fontainebleau. L'exemple d'Isaac Rey et de son frère Jean-Antoine montre l'importance des connexions entre les minorités installées et la terre d'origine, révélant une communauté unie par une identité religieuse, culturelle et linguistique mais également économique. Cette "diaspora" huguenote a favorisé l'émergence d'une élite en réseau, dont Marc Michel Rey, né à Genève puis installé à Amsterdam, est par son activité de libraire et d'éditeur des philosophes des Lumières, l'un des plus fameux exemples.

**Ascendance et descendance de Jean REY et de Louise DU SEIGNEUR**

